

DEMAIN, LE DEVELOPPEMENT ET L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE SERONT A L'INITIATIVE DES REGIONS

Introduction

Les politiques d'aménagement du territoire menées en France depuis les années 70 ont visé à corriger les effets d'un développement envisagé après 1945 dans un contexte de forte croissance économique et de bas coût des énergies et matières premières.

Elles ne répondent plus désormais au nouveau contexte de la globalisation des échanges internationaux et de la compétition entre les territoires, qui requiert une connaissance précise des potentiels de développement locaux et une approche différenciée du développement économique et urbain, une grande attention étant à apporter aux rééquilibrages interrégionaux et infrarégionaux.

Dans un contexte de forte réduction des marges de manœuvre financière des Etats et des collectivités territoriales, les Régions doivent travailler à de nouveaux outils de connaissance et d'intervention en faveur des territoires y compris au sein de l'espace européen.

L'analyse des SRADDT et des orientations d'aménagement et de développement du territoire prises par les Régions peut en cela constituer un socle pour une **vision renouvelée de l'aménagement des territoires de demain**.

Vieillesse de la population, prédominance des métropoles et de Paris dans le concert international, place des espaces transfrontaliers, fragilisation dangereuse des banlieues et des espaces ruraux, enjeux environnementaux et du changement climatique, nécessité de diversification et de développement de nouvelles formes de développement économiques socialement responsables : voilà quelques unes des réalités que les futures politiques d'aménagement du territoire devront aborder et infléchir pour éviter la pérennisation de ces déséquilibres.

Quels moyens mettre en œuvre ? Quel est le rôle des régions ? Ce document propose des orientations et des pistes concrètes, certes audacieuses mais indispensables pour réduire les inégalités territoriales préjudiciables à la préservation de l'équilibre social et économique du pays, pour ne pas opposer systématiquement zones urbaines et territoires ruraux et enfin pour placer les habitants au cœur même des réponses apportées.

I – La réalité territoriale d'aujourd'hui

Globalisation et ouverture sont devenues les maîtres-mots des stratégies économiques d'inspiration libérale. Dans les régions, les territoires les plus dynamiques et les mieux exposés rivalisent de moyens pour attirer les investissements et booster leur développement. Pour les autres territoires, sans système de rééquilibrage fort, le risque de « décrochage » économique et démographique est une réalité.

Vieillesse, mobilités géographiques accélérées, montée en puissance du développement numérique et de ses effets induits accroissent les inégalités, entraînant sur certains territoires des pressions en matière de développement urbain susceptibles de compromettre fortement la cohésion sociale.

Réduction du rôle de l'Etat, nouveaux arbitrages financiers, centres décisionnels éclatés (Europe, Etat, Collectivités territoriales) complexifient une vision cohérente du territoire et de ses dynamiques et nécessitent de passer d'une logique de planification à une logique systémique prenant en compte les projets et leurs acteurs.

La mise en concurrence systématique des territoires par l'Etat ne favorise en rien une politique de cohésion territoriale. Parallèlement, l'Etat est dans un paradoxe constant entre le délaissement de certains territoires et une reprise en main des territoires les plus dynamiques comme Paris.

Enfin, les **risques écologiques** dus au réchauffement climatique, à l'épuisement des énergies fossiles et à la dégradation des écosystèmes engendrent de nouveaux risques de déséquilibres plaidant pour une nécessaire vision intégrée de l'aménagement du territoire, prenant en compte les questions environnementales comme opportunité de développement plutôt que comme un frein au développement.

Ces nouveaux enjeux de société associés aux comportements économiques et territoriaux non maîtrisés rendent d'autant plus impératif l'avènement d'une politique volontariste d'aménagement du territoire. Le développement durable peut dans ce contexte s'envisager comme celui permettant aux territoires de s'affranchir des diverses dépendances dues aux fluctuations du coût des énergies et des matières premières, aux effets de la mono-activité et de l'absence de centres décisionnels et de capacités de recherche et d'innovation, etc... La complémentarité des territoires au sein des espaces infrarégionaux et la non-compétition constituent en outre une condition importante de réussite.

II – Conforter le développement, la diversification des fonctions et l'adaptabilité de tous les territoires pour faire évoluer cette réalité

S'adapter à la mondialisation et aux nouveaux enjeux de société, voilà le défi que les territoires français dans leur globalité doivent relever aujourd'hui. C'est pourquoi une politique volontariste d'aménagement du territoire doit favoriser les spécificités et les atouts de chaque territoire. Elle cherchera la complémentarité plutôt que l'opposition, les synergies plutôt que la concurrence, la valeur ajoutée et la solidarité dans le développement.

Les spécificités de l'Ile de France et de Paris au cœur du développement

La Région Ile-de-France assure à elle seule près de 30% du PIB national et apparaît comme l'une des six régions les plus riches de l'Union européenne. La concentration des sièges sociaux des entreprises, le poids de la recherche (plus de 40 % du potentiel français), les fonctions culturelles, le rayonnement international de la ville-capitale (1^{er} pôle touristique mondial), constituent d'incontestables atouts. Paris et plus largement l'Ile-de-France sont donc la principale chance française dans la compétition internationale. En revanche, ce développement entraîne inévitablement des effets collatéraux liés notamment à l'augmentation du nombre d'habitants : congestion, hausse des prix du logement, dégradation environnementale...

Il convient donc de renforcer le caractère moteur de la région Ile-de-France en privilégiant ses fonctions majeures, tout en limitant un étalement sans fin de l'agglomération qui n'ajoute rien à son attrait international, et en assurant un développement équilibré et solidaire des territoires franciliens.

Les effets métropolitains de certaines capitales régionales et des grands pôles urbains

Pareillement, Lyon, Marseille-Aix, Lille, Toulouse, Bordeaux, Nice et dans une moindre mesure Nantes et Strasbourg s'inscrivent dans la globalisation grâce à certaines fonctions ou activités qui confortent leur attractivité et rayonnement bien au-delà du territoire régional où elles s'inscrivent.

Cette montée en puissance des capitales régionales, qui restent encore loin derrière les autres capitales régionales européennes, montre que les politiques d'aménagement du territoire (lorsqu'elles existaient vraiment) ont porté leurs fruits. En 2005, les huit départements des aires urbaines majeures (hors Ile-de-France) dégageaient un PIB équivalent au cinquième de celui du pays dans sa totalité.

Pour poursuivre ce développement et conforter notre positionnement européen, il est fondamental de développer de nouveaux pôles métropolitains. Pour y parvenir, trois orientations sont nécessaire :

- **amplifier le poids du tertiaire** supérieur qui caractérise les métropoles (R&D, formations supérieures, pôles de compétitivité, services aux entreprises...),
- **assurer des liaisons performantes** avec la région parisienne et entre les capitales régionales. Le réseau autoroutier est quasiment achevé, mais les investissements dans les LGV doivent se poursuivre. De même, les aéroports et les voies de communication en rapport avec les façades maritimes doivent faire l'objet d'une attention particulière,
- **constituer de véritables réseaux urbains régionaux** pour que les métropoles irriguent les villes moyennes situées dans leur aire de rayonnement (transports, culture, commerces de niveau supérieur, universités, etc.).

Ce développement métropolitain ne peut cependant cacher l'existence de zones fragiles au cœur même des métropoles, espaces qui doivent être traités pour leur permettre de s'adapter au dynamisme des territoires urbains qui les entourent.

Les spécificités et le dynamisme du littoral

La littoralisation est aussi le résultat des récentes mutations contemporaines : développement des plateformes portuaires, zones d'échange, tourisme, mais également fort tropisme ont contribué à leur essor.

Cette croissance s'effectue naturellement pour l'ensemble des façades maritimes, à l'exception des côtes de la Manche, mais n'entraîne pas nécessairement une urbanisation harmonieuse.

Il est important de retrouver une diversité de fonctions et de faire du littoral un espace emblématique de cohabitation entre les activités humaines, économiques, touristiques, portuaires, urbaines et les activités naturelles. Il faut l'extraire de son extra territorialité.

Une meilleure relation du littoral avec son environnement doit se traduire :

- par un impact en termes d'activités, consistant notamment à aider les communes du littoral à maintenir une diversité d'activités au bord de la mer et à réguler les conflits d'usage,
- par un impact en termes de développement des services collectifs, marchands ou non marchands, permettant de conférer une consistance plus « urbaine » aux communes du littoral,
- par des impacts en termes d'habitat (rééquilibrage entre résidences secondaires et résidences principales) visant à une meilleure occupation tout au long de l'année, par une politique ambitieuse foncière et de développement du logement social visant à une mixité de la population.
- par un impact dans le domaine des transports, consistant, par exemple, à mieux intégrer les communes du littoral dans le périmètre des autorités organisatrices de transports.

Les stratégies régionales d'aménagement devront encourager cette tendance. Il s'agira ainsi, tout à la fois, d'épaissir l'usage du territoire, permettant ainsi d'éviter un étirement de l'occupation du sol le long du littoral, de trouver un équilibre entre les fonctions urbaines et le développement touristique et de procéder à un retrait stratégique sur les zones littorales fragiles tout en favorisant une gestion intégrée des zones côtières.

La prise en compte des potentialités de tous les territoires, y compris des plus fragilisés

Face à la dynamique de certains, d'autres territoires peinent à s'inscrire dans la globalisation. Victimes des mutations tant sociales qu'économiques, ils ne parviennent pas à développer leur spécificité.

La politique d'aménagement doit alors permettre à ces espaces plus fragiles d'exprimer toutes leurs potentialités tant dans les domaines du tourisme, des emplois verts, de la valorisation de leurs aménités, des services, des espaces... Il est fondamental de leur donner les moyens de s'adapter à la mondialisation et d'accompagner l'innovation qu'ils portent.

Six types de territoires nécessitent des solutions spécifiques.

1) Les espaces à conforter en termes d'attractivité

Les actions sur ces territoires devront conforter les tendances positives qui se manifestent. L'aménagement du territoire doit être équilibré et ne peut reposer sur les seules métropoles. Même si, grâce à la performance de leurs infrastructures elles offrent l'ensemble des services à la population, il n'est pas raisonnable de s'appuyer uniquement sur ces systèmes. Le risque serait alors trop grand d'aboutir à des espaces intermédiaires et des villes moyennes en perte de vitesse. De même l'engorgement des métropoles poserait inévitablement des difficultés d'ordre sociales et environnementales :

- une ségrégation des populations liée aux difficultés d'accès au foncier pour les populations les plus pauvres que les politiques d'habitat social ne parviennent pas à résoudre.
- Un développement de quartiers en difficulté de plus en plus en marge des services publics car évoluant vers des zones de non droit.
- des systèmes de transport de plus en plus tentaculaires entraînant des temps de parcours domicile travail de plus en plus long, non-conforme au développement durable et peu favorable à l'obtention d'un bon indice de développement humain
- des systèmes de transport collectifs de moins en moins respectueux de l'individu : capacités insuffisantes au regard de la fréquentation et donc des conditions de transport indignes d'une société évoluée du 21^{ème} siècle
- des agglomérations qui s'étendent sur des dizaines de kilomètres absorbant souvent les meilleures terres agricoles au détriment d'un équilibre alimentaire de la planète
- des concentrations de pollution de l'air, de l'eau, des terres, incompatibles avec les capacités d'absorption des espaces naturels concernés
- en conséquence, des coûts globaux incluant les coûts indirect, beaucoup plus élevés pour la société

Il est donc essentiel de conforter les villes moyennes et de les mettre en réseau afin, d'une part de répartir la population sur le territoire à l'image des pays nordiques, de l'Allemagne ou de la Suisse et d'autre part de garantir un minimum de services de type métropolitain à la population (université, recherche, santé, culture...) sur l'ensemble du territoire, dans une optique de développement durable. La question de l'attractivité de ces territoires doit être repensée. De même, les régions nouvellement attractives doivent faire l'objet d'une attention particulière. Le solde migratoire y est certes à nouveau positif, mais il reste néanmoins à conforter. Les régions doivent donc renforcer cette attractivité autour de leurs atouts industriels, des services, de l'éducation, de la santé, de la culture, des TIC, et de la qualité de vie tant sollicités aujourd'hui.

2) Les espaces à dominante rurale

Couvrant 70% du territoire national et abritant moins du cinquième de la population française, l'espace à « dominante rurale » connaît aujourd'hui un **renouveau démographique**. Ces évolutions positives n'engendrent pas forcément un développement économique satisfaisant. En effet, les créations d'emplois restent encore faibles sur ces territoires, et les installations engendrent des mouvements pendulaires qui rendent les gains en valeur absolue limités. Et pourtant, le nombre de créations d'entreprises de moins de 10 salariés sur ces territoires est en pleine expansion ; c'est dire le potentiel que représentent ces espaces.

Les mouvements devront y être amplifiés pour dynamiser les spécificités territoriales qui sont souvent à l'origine de ce renouveau d'attractivité. Cinq actions sont à envisager :

- **Conforter les « bourgs-centres » et les « petites villes »**, premiers pôles de centralité, offrant un panel de services, notamment en matière de santé, et de commerces de premier ou de second niveau. Il convient sur ces territoires de développer des emplois de l'économie résidentielle et présenteielle. Parallèlement il est préférable de ne pas s'acharner à maintenir l'infrastructure tertiaire des villages et engager une réflexion sur le fonctionnement mutualisé des services afin d'en diminuer les coûts.

Le développement de ces territoires passe nécessairement par l'écoute des nouvelles tendances afin de répondre aux attentes des candidats à l'installation : culture, emplois, logement, santé, nouvelles mobilités...

- **Créer des activités productives** s'appuyant sur les potentialités de ces espaces et en favorisant les réseaux d'entreprises autour de ressources locales comme la forêt, l'agriculture, et ses filières de qualité, le tourisme, tout en soutenant toutes les formes d'innovation sociale et économique.
- **Renforcer les liens de ces espaces avec les villes moyennes et les capitales régionales** en s'appuyant sur un aménagement numérique performant afin que les habitants des espaces ruraux puissent bénéficier des infrastructures tertiaires de rang supérieur.
- **Prévenir les conflits** quant à la gestion de l'espace et rechercher les conditions du mieux-vivre ensemble en traitant la question de l'intégration des nouveaux habitants et du logement.
- **Valoriser les espaces de montagne** en s'appuyant sur leurs aménités et en renforçant la coopération interrégionale créatrice de masse critique, de plus value et de gouvernance.

3) Les territoires à très forte poussée démographique

Dans ces territoires, il est important de maîtriser et de ne pas subir cette attractivité. Il faut donc anticiper ses effets.

C'est le cas de certaines régions françaises qui se trouvent confrontées à la maîtrise de l'impact environnemental dû à la pression démographique, à garantir la construction d'un grand marché du travail, à assurer une bonne connexion de tous les territoires qui les constituent.

Il faut donc conforter les orientations stratégiques d'aménagement en s'appuyant sur les différents leviers que sont : les infrastructures de transport, l'habitat, l'usage économe de l'espace, les grands équipements structurants....

L'objectif est triple :

- assurer une répartition plus équilibrée de la population et de l'emploi dans les 20 prochaines années notamment avec les territoires ruraux,
- assurer une armature régionale de mobilité qui décloisonne les différents bassins et favorise l'accès du plus grand nombre d'habitants aux ressources (emploi, santé, formation, culture, loisirs...),
- assurer des solidarités territoriales.

4) Les espaces périurbains

Connaissant des taux de croissance démographique parmi les plus élevés du pays, les espaces périurbains n'en finissent pas de se développer. Dépourvues d'emplois et réduites à une fonction résidentielle, ces zones engendrent d'intenses migrations pendulaires alors qu'elles sont un lien majeur entre les territoires ruraux et urbains.

Pour contenir l'étalement urbain et les positionner comme des territoires de projets, il convient d'engager plusieurs actions :

- renforcer la desserte de ces zones par des transports adaptés et favoriser sur place la création de services, d'équipements collectifs, et d'activités productrices et créatrices d'activités et d'emplois,
- de concevoir des documents d'urbanisme (PLU, SCOT...) plus contraignant et probablement de revoir le nombre de textes législatifs et réglementaires, et de s'engager dans une planification plus ferme.
- engager une politique de construction au cœur des agglomérations et dans l'espace périurbain permettant de densifier ces espaces et de raisonner le coût du logement,

- maintenir des espaces non touchés par l'urbanisation, assurer le maintien d'exploitations agricoles, développer une agriculture de proximité et de qualité (circuits courts), favoriser la création de ceintures vertes agricoles et environnementales.

5) Les banlieues et quartiers difficiles

Le phénomène de ghettoïsation perdure, témoignant d'un échec des politiques de la ville. Les banlieues sont de plus en plus fragilisées tandis que des quartiers riches tendent à se refermer sur eux-mêmes. Cette sanctuarisation remet en cause toute la cohésion sociale du pays et est véritablement en opposition avec les fondements du pacte républicain.

Face à l'urgence et aux enjeux de la situation dans les banlieues, l'Etat dans le cadre d'une solidarité nationale doit organiser l'action publique. Les Régions pourront alors dans ce cadre et en une coopération avec l'Europe, l'Etat et l'ensemble des collectivités s'impliquer dans la mutation de ces espaces en engageant **un véritable plan pour les banlieues** : équipements collectifs, transports et désenclavement, mais aussi destruction des barres et relogement des habitants avec une réorganisation de la vie des quartiers... Il convient pour les Régions de s'appuyer sur le potentiel de créativité de ces espaces et de leurs habitants pour imaginer les conditions favorisant la création d'activités et d'emplois. Seul un partenariat robuste entre l'Europe, l'Etat et les collectivités permettra d'aboutir à un résultat satisfaisant.

6) Les espaces transfrontaliers

Les espaces transfrontaliers ne se situent plus aujourd'hui aux frontières du pays mais bel et bien au cœur d'un développement européen générateur de richesses humaines et économiques.

Les enjeux de répartition des espaces de vie et d'activités, d'échanges culturels et financiers, les problématiques de protection sociale, d'harmonisation des réglementations du travail et de mobilité nécessitent une approche spécifique et des coopérations entre régions et Etats transfrontaliers.

La mise en œuvre d'outils de gestion et de coopération (GECT, conférence interrégionale associant les Etats concernés), la construction de régions métropolitaines polycentriques transfrontalières, accompagnées par des efforts d'apprentissage de la langue, sont autant d'outils indispensables pour une meilleure cohérence territoriale et une complémentarité indispensable pour ces territoires.

III – Pour construire un nouvel aménagement durable du territoire : 8 axes thématiques transversaux

C'est dans une perspective de durabilité et de croissance « verte » que s'inscrivent les propositions précédentes. Au-delà de la protection de l'environnement et de la gestion raisonnée des ressources, elles soulèvent la question de l'attractivité spatiale qui est au cœur de ces politiques de développement durable. Il est indispensable à toutes les échelles d'aller vers des éco-territoires car la préservation de l'environnement et la gestion raisonnée des ressources locales (notamment foncières) sera un avantage comparatif majeur dans un contexte de compétition accrue pour l'accès aux ressources naturelles.

Huit axes transversaux orientent les actions de ce nouvel aménagement du territoire, où les Régions auront à jouer un rôle décisif :

- **Maîtrise de l'étalement urbain** afin de favoriser des villes plus compactes, mieux organisées, limitant les mobilités et permettant le maintien d'une agriculture de proximité créatrice d'emplois, préservant l'environnement (limitation des flux internationaux) et permettant de nourrir les populations. La robustesse des agglomérations et métropoles dans les années qui viennent dépendra en grande partie de cette capacité d'autosuffisance alimentaire, en eau et en matières premières et énergie.

- **Développement des politiques de logement** et de mixité sociale comme facteur d'attractivité, de qualité de vie et d'équilibre des territoires.
- **Préférence au transport collectif** pour réduire l'usage de la voiture individuelle et des transports routiers. Il faut promouvoir l'intermodalité et veiller à l'accessibilité des grands équipements grâce aux transports collectifs (centrales de mobilité).
- **Relance des politiques d'industrialisation et de service à l'industrie**
Le développement d'un socle industriel robuste et d'une politique de ré-industrialisation favoriseront la création de nouveaux bassins d'emplois autour de TPE et de PME- PMI innovantes (R&D, main d'œuvre qualifiée, mise en réseau). Cette démarche trouvera toute sa performance dans un partenariat renouvelé avec les universités, la recherche et les transferts de technologie et l'utilisation préférentielle des ressources locales pour alimenter cette nouvelle économie
- **Soutien aux économies alternatives et à l'économie dite verte** (énergies renouvelables, recherche et développement sur les transports...), permettant par ailleurs de stabiliser et réduire à terme le niveau de dépendance vis-à-vis des marchés internationaux et des éventuelles crises sectorielles dans l'accès aux ressources.
- **Développement du très haut débit.** L'aménagement numérique vise à la fois la compétitivité et la réduction des inégalités territoriales. La construction progressive, mais rapide, d'une infrastructure à très haut débit avec fibres optiques, constitue donc un objectif essentiel dans la politique d'aménagement et de développement régional public pour compléter les initiatives privées. Sans oublier que cette dynamique représente une opportunité extraordinaire de développement des activités à haute valeur technologique. La révolution des nouvelles technologies est aujourd'hui un vecteur majeur pour l'innovation et la création d'activité, également pour les zones rurales qui n'ont jamais connu une telle opportunité de développement. Pour réussir ce défi concurrentiel, il est impératif d'aller très vite. Il est donc indispensable pour les Régions de gérer la cohérence des initiatives publiques et privées et d'assurer par ce biais la péréquation territoriale.
- **Préservation de la biodiversité** des ressources naturelles et du patrimoine environnemental, tout en le rendant facilement accessible. Il faudra veiller à connecter ces espaces entre eux grâce à des corridors écologiques. Les Parcs Naturels Régionaux doivent pouvoir jouer ce rôle. Une attention particulière doit être portée aux espaces fragiles tels que la montagne et les littoraux. Gestion raisonnée de l'ensemble des ressources naturelles telles que l'eau, l'air ou l'énergie avec une action très volontaire en direction du logement. La réduction de l'empreinte « climat » de leur territoire constitue pour les régions un enjeu de premier plan.
- **Soutien et renforcement des services, facteur d'attractivité**
La redéfinition de la carte des services (santé, justice, sécurité, éducation...) sur le territoire est aujourd'hui encore un domaine exclusif de l'Etat. Les Régions et les autres collectivités assistent donc à ces mutations sans pouvoir s'y impliquer. Pourtant, et fortes de leur connaissance de terrain, les Régions peuvent garantir à travers leur action, une égalité d'accès pour l'ensemble des citoyens à des services indispensables au maintien et au développement d'une vie locale dense sur le plan des rapports humains. Cela concerne bien évidemment les domaines de la mobilité, mais aussi de la culture, de la formation, du tourisme, des lycées...

La réussite de ces axes passe nécessairement par une responsabilisation des acteurs aidés par les fonds publics, pour tendre vers une « éco-conditionnalité » des aides accordées.

IV – Une méthode et de nouveaux outils

Pour mettre en œuvre ces préconisations, les régions estiment indispensable de :

- Poursuivre la **clarification des compétences** de l'Etat et des collectivités territoriales, en particulier des Régions. Riches de leur connaissance du terrain, les collectivités doivent imaginer des politiques s'appuyant sur les réalités observées. Il s'agit en fait d'imaginer une refondation de la décentralisation.

- **Renforcer la cohésion territoriale** par une réforme de la fiscalité pour permettre aux Régions de conduire leurs politiques (péréquation, nouveaux impôts sur les aménités, mise en place d'une taxe pour le développement des TIC...).
- Encourager les **coopérations interrégionales et transfrontalières** pour palier le manque de poids économique de certaines régions françaises. L'exemple du Massif central est en ce sens parlant : s'appuyant sur des problématiques liées à la montagne, six régions s'associent pour mener une politique interrégionale volontariste. L'Union européenne, particulièrement satisfaite de cette initiative, encourage maintenant la généralisation de cette forme de coopération.
- Favoriser la **démocratie locale et la concertation** entre les collectivités et les citoyens.
- Renforcer l'**ingénierie** territoriale au service du développement régional, l'évaluation, et l'efficacité de l'intervention publique régionale.
- Penser de nouveaux indicateurs de développement qui prennent en compte la qualité de vie et le développement durable pour construire un nouveau mode de développement.

Conclusion

Formuler une vision renouvelée de l'aménagement des territoires de demain n'est pas une mince affaire mais seules les Régions pourront mener à terme les actions précédemment évoquées car, depuis des années, elles innovent et sont à même de mettre en avant leurs expériences, notamment dans la mise en œuvre des politiques différenciées adaptées à chaque territoire.

La valorisation des potentiels doit être le moteur de ces politiques d'aménagement. **La réduction des inégalités sociales ne peut être dissociée de la réduction des inégalités territoriales.**

Les dynamiques territoriales reposent de plus en plus sur des réseaux, des coopérations, des partenariats entre acteurs multiples. Les Régions doivent également s'appuyer sur l'intelligence collective et sur les travaux de la « *creative class* » pour imaginer des modalités d'aménagement capables de répondre aux nouvelles tendances et aux nouvelles aspirations de la société.

Enfin, les différentes orientations énoncées ci-avant s'inscrivent dans notre culture républicaine et ne sont que le juste prolongement de nos principes fondateurs :

- **Liberté aux Régions** de valoriser leur connaissance du terrain et renforcer la concertation locale pour imaginer des politiques d'aménagement en adéquation avec les attentes de leurs territoires et des citoyens. Il s'agit de l'avènement de l'Acte III de la décentralisation.
- **Egalité pour permettre aux Régions** de laisser leurs territoires exprimer l'ensemble de leurs potentialités, leurs innovations, de se doter d'outils financiers justes et de décider des moyens de péréquation performants.
- **Fraternité** pour que rien ne s'oppose à une **solidarité** accrue et volontaire entre les territoires. La compétitivité ne doit plus être vécue comme un vecteur d'inégalité, mais comme un moteur au service des territoires pour se positionner parmi les régions de l'Union européenne.

Fortes de leur connaissance du terrain, de leur légitimité acquise depuis qu'elles s'occupent d'aménagement du territoire et s'appuyant sur ces 3 points fondamentaux, les Régions seront la clef de voûte du nouvel aménagement décentralisé et inter régionalisé du territoire dans un partenariat Etat – Europe à repenser.